

TRANSPORT ROUTIER DES DÉCHETS DANGEREUX Hors Classe 7

1. OBJECTIFS DU STAGE :

Connaître les obligations actuelles en matière de traitement et de suivi des déchets dangereux : identification, stockage, collecte et transport.

2. PUBLIC CONCERNE :

Entreprises « producteurs » de déchets, collecteurs, transporteurs et sociétés de traitement.

3. PRÉREQUIS :

Fin de scolarité obligatoire

4. CONTENU DE LA FORMATION :

1ère PARTIE- LÉGISLATION DES DÉCHETS - ENVIRONNEMENT

- DEFINITIONS ET OBLIGATIONS
- CATEGORIES DE DECHETS ET CONTRAINTES
 - Matériaux inertes
 - Déchets banals
 - Déchets d'emballage
 - Déchets spéciaux
 - Déchets ultimes
- NOMENCLATURE DECHETS
- AUTRES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES
 - Bordereau de suivi de déchets
 - Registres
 - Déclaration annuelle
 - Déclaration professionnelle
 - Transferts transfrontaliers
 - Installations classées

2ème PARTIE - LE TRANSPORT DES DÉCHETS DANGEREUX AU TRANSPORT (ADR)

GÉNÉRALITÉS ET CLASSEMENT DES MATIÈRES

- RISQUES ET DANGERS PRÉSENTÉS PAR LES MATIÈRES DANGEREUSES
- L'ONU ET LES RÉGLEMENTATIONS
 - Les recommandations ONU et les différents règlements de transport
 - Le règlement terrestre ADR. Contenu, présentation générale et nomenclature
 - L'arrêté Français de transposition. Dispositions spéciales applicables aux transports nationaux et internationaux
- CLASSEMENT - IDENTIFICATION
 - Classes de danger et groupes d'emballage
 - Critères de classement et contenu de chaque classe
 - Le classement des mélanges, solutions et déchets
 - Identification et N° UN

LES COLIS

- L'EMBALLAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES
 - Les emballages et GRV
 - Epreuves et marquage
 - Utilisation. Instructions d'emballage
 - Emballage en commun
- L'ÉTIQUETAGE ET LE MARQUAGE DES COLIS
 - Identification et marquage
 - Etiquettes de danger et de manutention

LES CITERNES

- LES CITERNES MOBILES ET LES CITERNES ADR
 - Construction, épreuves et marquage
 - Codes citernes et hiérarchie
 - Utilisation, remplissage

DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- LES DOCUMENTS DE TRANSPORT
 - Déclaration de marchandises dangereuses
 - Mentions spécifiques
 - Les consignes de sécurité
 - Autres documents
- SIGNALISATION DES VÉHICULES
 - Placardage (Etiquetage)
 - Signalisation (Panneaux orange)
- ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES
 - Lutte contre l'incendie
 - Matériel de première intervention
 - Formation des chauffeurs
- LES DIFFERENTS TYPES DE VÉHICULES
 - Véhicules homologués
 - Transport de colis
 - Vrac et citernes
 - Transport par entreprises certifiées
- CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES
 - Prescriptions générales
 - Interdiction de chargement en commun
 - Matières dangereuses et produits alimentaires
 - Limites de quantités transportées
 - Lieux de chargement et de déchargement
 - Nettoyage et précautions
- CIRCULATION DES VÉHICULES
 - Vitesses limites
 - Restriction de circulation
 - Lieux de stationnement

EXEMPTIONS – FORMATION - RESPONSABILITÉS – AUTRES RÉGLEMENTS - SANCTIONS

- EXEMPTIONS TOTALES ET PARTIELLES
 - Exemptions totales
 - Cas particuliers d'exemption
 - Quantités limitées
 - Seuils du 1.1.3.6
- FORMATION
 - Formation des chauffeurs
 - Le conseiller sécurité en entreprise
 - La formation du personnel
- RESPONSABILITÉS
 - Responsabilités de l'expéditeur et du chargeur
 - Responsabilités du transporteur et du destinataire
- AUTRES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES
 - Transports multimodes
 - Tunnels
- SANCTIONS
 - Délits et contraventions imputables

5. MOYENS PEDAGOGIQUES :

Un support de cours est distribué à chacun des stagiaires et les ouvrages réglementaires sont mis à la disposition des stagiaires pendant la durée de la formation. Le formateur a également recours pour animer la session à l'audiovisuel.

6. MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI :

Test d'évaluation des acquis. Feuille d'émargement et attestation de présence prouvant que le stagiaire a bien suivi le stage.

7. ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION :

Formateurs agréés. Form-Edit est une école enregistrée sous le n° 11 75 28927 75

8. LA DURÉE DE LA FORMATION :

La formation a une durée de 2 jours soit 14 heures.